

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

LUTTER CONTRE LES INDIVIDUS VIOLENTS LORS DE MANIFESTATIONS - (N° 3848)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.